



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

## Veille sur les financements

Mai - Juin 2015

### Appels à projets en cours

➤ Fondation SNCF // Appel à projets « Vivre ensemble en partageant nos différences »

Dans le cadre de l'axe "**Vivre ensemble en partageant nos différences**", la Fondation SNCF se mobilise pour permettre aux jeunes **de s'ouvrir aux autres, partager pour aller au-delà des idées reçues, s'enrichir des différences, mais aussi trouver leur place dans la société**. Elle souhaite agir plus spécifiquement sur les différences susceptibles d'empêcher ou de rompre les liens entre les personnes, et donc de les mettre en difficulté, d'engendrer des discriminations. La Fondation SNCF a choisi de soutenir **des projets qui permettent aux jeunes de rencontrer des personnes qu'ils ne côtoient pas habituellement** et, surtout, de partager des activités avec elles. Dans ce but, elle s'est associée au Réseau national des maisons des associations (RNMA) pour diffuser et accompagner l'appel à projets « Vivre ensemble en partageant nos différences ». La Fondation a placé cet appel à projets sous le signe de l'innovation et du partage en demandant aux porteurs de projet de proposer des initiatives inter-associatives. L'enjeu est d'encourager les dynamiques de mutualisation des compétences et de travail en commun sur les territoires. Quatre champs d'action sont proposés : **intergénérationnel, personnes en situation de handicap / personnes « ordinaires », interculturel et mixité (filles / garçons)**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 Juin 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fondation-sncf.org/images/stories/Fondation/aapve2015.pdf>

➤ Fondation de France // Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Par le biais de l'appel à projets « Vieillir acteur et citoyen de son territoire », la Fondation de France souhaite soutenir des actions innovantes ou expérimentales favorisant **l'implication et la participation des habitant-e-s âgé-e-s dans tous les domaines de la vie locale et leur reconnaissance comme citoyens à part entière, acteurs du développement local à titre individuel et en tant que groupe social**. Différents types de structures, dont les associations à but non lucratif, peuvent proposer des projets dans le cadre de cet appel, qui comporte les trois axes suivants : • **Axe 1** : Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'agir sur son territoire, à travers des projets qui permettent aux bénéficiaires de préserver leur autonomie et un pouvoir sur leur vie et sur l'environnement local, ou encore de restaurer leur sentiment de pouvoir compter sur les autres et d'être utiles. • **Axe 2** : Mettre les nouvelles technologies au service du lien social, en favorisant la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires via des solutions technologiques conçues avec les

personnes âgées et adaptées à leurs attentes. • **Axe 3** : Anticiper et accompagner les étapes et les ruptures qui marquent le vieillissement, en luttant contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges, via la mutualisation des ressources et des compétences des différents acteurs concernés

Dans le cadre de l'évaluation des candidatures, le jury privilégiera les projets associant les personnes les plus isolées ou en situation de précarité et les personnes très âgées, tout en prenant en considération les autres habitant-e-s du territoire. Les aides accordées par la Fondation de France dans ce cadre sont des subventions annuelles ou pluriannuelles (2 à 3 ans) d'un montant moyen de 10.000 euros par projet. Ce montant dépend des besoins du projet et de son caractère novateur. Les subventions peuvent concerner les dépenses d'investissement ou de fonctionnement, en dehors du fonctionnement régulier et des missions finançables par les politiques publiques ou qui relèvent d'obligations légales. La Fondation de France peut aussi financer l'intervention d'un-e consultant-e pour une meilleure structuration des actions. **La date limite de soumission des candidatures est le 30 juin 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-agees/Vieillir-acteur-et-citoyen-de-son-territoire/%28language%29/fre-FR>

#### ➤ **Conseil Régional d'Ile-de-France // Filières agricoles de proximité**

Ce dispositif vise à « **Promouvoir le développement et la diversification des filières économiques locales** ». Il s'agit principalement de l'organisation logistique (pour le regroupement et la diffusion de l'offre), des tâches commerciales (achat et vente, sécurisation des débouchés, négociation), des activités de transformation et d'emballage, ou encore de compétences juridiques ou comptables qui ne relèvent pas du métier d'agriculteur. Toute organisation collective réunissant les acteurs des filières : regroupement de producteurs, de transformateurs, de distributeurs, ... (Juridiquement structuré ou pouvant justifier de liens étroits établis ou émergents entre les acteurs d'une même filière ou d'un même territoire). Tout organisme s'engageant dans une démarche d'accompagnement au développement des filières locales en Ile-de-France (organisations professionnelles agricoles, ...). **Un même porteur de projet peut déposer plusieurs dossiers dans la mesure où il s'agit de projets bien distincts.** Les projets doivent répondre aux objectifs et critères suivants : i) s'inscrire dans une stratégie d'émergence ou de relocalisation d'une (de) filière(s) agricole(s) francilienne(s) ; ii) être le fruit d'une démarche collective ; iii) avoir une dimension partenariale, associant tout ou partie des acteurs de la filière ; iv) avoir un caractère reproductible et/ou innovant. Une attention particulière sera portée au modèle économique proposé et à la capacité de pérennisation du projet, ainsi qu'aux démarches intégrant une dimension environnementale et sociale. **La subvention n'excèdera pas le taux maximum de 40 % des coûts HT dans la limite de 100 000 € par projet et pour la première année. Une bonification de 10 % (portant le taux maximum à 50 % et le plafond à 150 000 €)** pourra être accordée si le projet répond aux éléments suivants : i) avoir des retombées d'ampleur régionale (et pas seulement sur une filière ou un secteur géographique limité). Ou ii) associer des actions permettant la prise en compte d'enjeux sociaux ou environnementaux. Un même projet pourra être accompagné au maximum sur 2 années successives. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est **fixée au 30 juin 2015.**

Informations supplémentaires : <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/filieres-agricoles-proximite>

#### ➤ **Fondation de France // Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie**

Par le biais de l'appel à projets « Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie », la Fondation de France souhaite soutenir des projets permettant une **évolution des pratiques pour une meilleure prise en**

**compte des désirs et volontés des personnes âgées jusqu'à la fin de leur vie.** Elle souhaite également **encourager les démarches qui aident les personnes âgées, les proches et les professionnel-le-s à mieux appréhender la question de la mort et du deuil, afin de prendre en compte autant que possible les souhaits de la personne concernant les conditions de sa fin de vie.** Les projets soutenus devront permettre : **i)** de favoriser une meilleure concertation, en particulier avec les familles, autour de situations jugées à risque, **ii)** de permettre une plus grande liberté de parole, de choix et de décision des personnes âgées, quel que soit leur lieu de vie, **iii)** de favoriser la réflexion sur le ressenti du temps par les personnes âgées, afin de mieux respecter leur rythme de vie, **iv)** d'encourager le développement d'une démarche palliative mobilisant tous les acteurs et actrices chargé-e-s des soins aux plus âgés, favorisant ainsi la réflexion anticipée et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil. **Les structures pouvant répondre à cet appel doivent être des associations d'aide à domicile, de familles, d'usagers, etc., ou des établissements publics ou privés à but non lucratif et accueillant des personnes âgées.** Les projets soutenus pourront être : **i)** des actions concrètes auprès des personnes âgées là où elles vivent, ou là où elles décèdent, **ii)** des formations ou initiatives destinées à soutenir les équipes professionnelles ou bénévoles et les aidant-e-s, **iii)** des actions de soutien aux personnes affectées par le décès. Les subventions apportées aux projets retenus pourront être annuelles ou pluriannuelles, et d'un montant moyen de 10.000 € par projet, selon les besoins du projet et son caractère novateur. La date limite de soumission des dossiers de candidatures est fixée au **30 juin 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-agees/Vivre-ses-choix-prendre-des-risques-jusqu-a-la-fin-de-sa-vie>

➤ **EUROPAID // Appui de l'Union européenne aux initiatives des Organisations de la Société Civile dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant au Sénégal**

Le présent appel à propositions a comme objectif général de contribuer à la promotion et au respect des droits de l'enfant au Sénégal. De manière spécifique, il s'agit d'améliorer la qualité des services et le renforcement des capacités des OSC en termes de prise en charge, de réinsertion psychosociale, socio-économique et éducative ainsi que de suivi des enfants des rues, en mouvements et non accompagnés, des enfants travailleurs (en particulier dans les zones minières), et de manière générale de tous les enfants victimes de violences et d'abus sexuels à travers notamment la mise en place et le renforcement des systèmes de protection des enfants ; d'appuyer des activités de **i)** renforcement des connaissances et de construction des capacités des Organisations de la Société Civile sur la protection et les droits des enfants , **ii)** plaidoyer des OSC (y compris pour le respect des textes, normes et engagements nationaux et internationaux en faveur des enfants et le suivi de leur mise en application), de sensibilisation et de communication, **iii)** de prévention, conduite par les OSC, contre les violations des droits de l'enfant auprès des autorités, des communautés et des enfants eux-mêmes. D'améliorer les conditions de détention des mineurs en conflit avec la loi, le respect de leurs droits, la mise en place de mesures de justice alternatives à l'emprisonnement, soutenir et suivre leur réinsertion socio-économique et éducative. Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 4,2 millions d'EUR. **Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre le montant minimum : 300.000 € et maximum : 600.000 €.** Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions **doit être comprise entre les pourcentages minimum de 75% et maximum de 90% du total des coûts éligibles de l'action si le demandeur est une entité sénégalaise ou ACP.** **Si le demandeur est originaire de l'un des 28 Etats-Membres de l'Union Européenne ou d'un Etat membre de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège), le pourcentage des coûts éligibles de l'action se ra au minimum de 60 % et au maximum de 75%.** Le solde (c'est-à-dire la différence entre le coût total de l'action et le montant demandé à l'administration contractante) doit être financé



par des sources autres que le budget de l'Union européenne ou le Fonds européen de développement. Le délai de soumission des candidatures est fixé au **2 Juillet 2015**.

Informations complémentaires : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=136750>

➤ **Agence Française de Développement // Appel à manifestation d'intention de projets pour 2016**

A compter de 2016, l'AFD met en place **un nouveau processus de programmation pour le financement des projets d'initiatives d'organisations de la société civile** - OSC. A cet effet, les OSC françaises souhaitant solliciter pour 2016 un cofinancement auprès de la Division des partenariats avec les ONG sont **invitées à communiquer par écrit, entre le 20 mai et le 20 juillet 2015, 18h**, leurs intentions de dépôt de projets pour instruction par la Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication en 2016.

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG/vous-etes-une-ong/solliciter-un-financement-initiatives-ong/appel-a-manifestation-dintention-de-projets-pour-2016>

➤ **Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) // "Promotion des droits de l'Homme, de l'Etat de Droit et du processus démocratique" - MALI**

L'objectif spécifique du présent appel à propositions est de **fournir un soutien direct aux organisations de la société civile afin de consolider et renforcer leur rôle et leurs stratégies propres dans la promotion des droits de l'homme et du processus démocratique**. Les actions éligibles au financement devront répondre aux priorités suivantes (les propositions devront clairement mentionner les priorités auxquelles elles se réfèrent.): **Priorité n° 1** – Protection et promotion des droits et de la place des femmes, dans la société ; **Priorité n° 2** – Protection et promotion des droits et de la place des enfants, des jeunes et des catégories vulnérables dans la société ; **Priorité n°3** – Appui aux valeurs démocratiques et à l'état de droit. Lors du processus d'évaluation, priorité sera accordée aux actions qui prennent en compte (lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi) l'un ou plusieurs des aspects suivants : **i)** Des actions envisageant un programme de subvention en cascade ; **ii)** Des actions visant ou menées par des jeunes comme population cible ou partie prenante ; **iii)** Les propositions démontrant comment le suivi et l'évaluation du projet sera assuré en interne, et notamment comment les progrès de mise en œuvre seront comparés aux programme de travail, indicateurs et cadre logique initiaux, et selon quelle fréquence ; **iv)** Les propositions prévoyant une ou plusieurs évaluations externes (à mi-parcours et/ou en fin de projet). Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre les montants minimum et maximum suivants : **i) Pour les lots 1 et 2, montant minimum: 150.000 EUR, et montant maximum: 500.000 EUR. Pour le lot 3, montant minimum: 150.000 EUR et montant maximum: 300.000 EUR.** Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions **doit être comprise entre les pourcentages minimum de 50% et du total des coûts éligibles de l'action : pourcentage minimum : 50 % et maximum de 95% du total estimé des coûts éligibles de l'action**. La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est fixée **au 20 juillet 2015**, le cachet de la poste faisant foi. En cas de remise en main propre, l'heure limite de réception est **fixée à 16 heures (heure locale)** telle que prouvée par le reçu signé et daté. Les demandes doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous:

Adresse postale

Délégation de la Commission européenne  
Immeuble U.A.T.T 4ème étage  
Quartier du Fleuve  
BP115 Bamako  
Ou

Adresse pour remise en main propre ou pour envoi par messagerie express privée

Délégation de la Commission européenne

Immeuble U.A.T.T 4ème étage

Quartier du Fleuve

BP115 Bamako

Informations

complémentaires :

[https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-](https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137231)

[services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137231](https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137231)

### ➤ Bourse Charles Foix // Ouverture de l'appel à projets 2015

La Bourse Charles Foix est un appel à projets national organisé par Silver Valley qui encourage et soutient depuis 2004, le développement de **produits ou services innovants à destination des seniors et/ou de leurs aidants**. Trois lauréats sont récompensés chaque année **d'une aide financière jusqu'à 15 000 €, d'un Coaching personnalisé durant 1 an, d'un accès privilégié au réseau Silver Valley pendant 2 ans (accès à la formation "Comprendre l'écosystème et innover dans la Silver Economie") et d'un Accès au Club des entrepreneurs Charles Foix**. Les lauréats profitent également d'une forte mise en lumière, notamment auprès des médias, décideurs et grands comptes de la filière. La Bourse Charles Foix  **vise des projets à destination des seniors et/ou de leurs aidants, innovants et en cours de développement**. L'innovation se distingue de l'invention et doit s'inscrire dans une perspective applicative. L'appel à projets vise tant les produits que les services. Toutes les formes d'innovation sont visées : technologique, de processus, de service, d'usage, d'organisation, sociale, économique ... les thématiques visées sont : **i) l'Habitat**-Préserver ou améliorer l'autonomie des seniors dans leur lieu de vie (domicile, foyer logement, EHPAD...) et favorisant l'adéquation entre la personne et son habitat. **ii) la Mobilité**- Faciliter la mobilité des seniors dans leur environnement privé et dans l'espace public. **iii) Vie sociale**- Permettre et faciliter la communication, l'interaction et plus globalement le lien social des seniors avec leur environnement. Tous les porteurs de projets sont visés par cet appel à projets : associations, professionnels de santé, entrepreneurs (TPE et PME au sens européen) et chercheurs portant et/ou souhaitant développer un projet d'innovation dans le secteur de la Silver Economie. Les entreprises doivent être créées depuis au moins de 5 ans. La date limite de dépôt des candidatures est **fixée au 24 juillet 2015**.

Informations complémentaires : [www.silvervalley.fr/Bourse-Charles-Foix](http://www.silvervalley.fr/Bourse-Charles-Foix)

### ➤ EUROPAID // Projet d'appui à la résilience climatique pour un développement agricole durable au Niger (PARC-DAD) - NIGER

Le présent appel vise à **contribuer à l'amélioration de la résilience des populations nigériennes face au changement et aux risques climatiques à travers le renforcement de la capacité des acteurs nationaux à divers niveaux à gérer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole d'une manière plus intégrée, durable et résiliente au changement et aux risques climatiques**. Les priorités de cet appel portent sur des projets de terrain apportant une réponse globale et intégrée aux besoins en matière de gestion durable des terres, des écosystèmes et du capital productif naturel, dans une logique d'adaptation au changement climatique. Toute demande de subvention doit être comprise entre **les montants minimum de 500 000 euros et maximum de 1 500 000 euros**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel à propositions doit être comprise entre **les pourcentages minimum de 50% et maximum de 80% et maximum du total des coûts éligibles de l'action**. Toute subvention sollicitée doit en outre être limitée à **90 % du total estimé des coûts acceptés**. **Le demandeur peut soumettre plusieurs demandes dans le cadre du présent appel à propositions et être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande**. L'enregistrement préalable dans PADOR pour le présent appel à propositions est non



obligatoire. La note succincte de présentation, la liste de contrôle et de la déclaration du demandeur doivent être soumises à l'adresse indiquée ci-dessous:

Adresse postale

Adresse de l'administration contractante : Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED  
s/c Cellule Union Européenne ; 265 Avenue du Gouverneur Jules Brévié ; BP : 13.854 Niamey – Niger.

Adresse pour remise en main propre ou pour envoi par messagerie express privée

Adresse de l'administration contractante : Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED  
s/c Cellule Union Européenne ; 265 Avenue du Gouverneur Jules Brévié ; BP : 13.854 Niamey – Niger.

La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est **fixée au 27/07/2015 (le cachet de la poste faisant foi)**. En cas de remise en main propre, l'heure limite de réception est **fixée à 17 heures (heure locale)** telle que prouvée par le reçu signé et daté.

Informations complémentaires :

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137236>

➤ **Fonds de dotation de la Mutuelle de France Plus // Réduire les inégalités d'accès à la santé**

**La Mutuelle de France Plus, avec la création de son Fonds de dotation**, souhaite agir à la racine de l'inégalité sociale, Innover, inventer des réponses solidaires à des besoins sociaux qui servent toute la population. Les projets soumis en 2015 au Fonds de dotation de la Mutuelle de France plus s'inscrivent dans la charte d'orientation sur les inégalités de santé définie par le Fonds de dotation. Les personnes bénéficiaires doivent être associées au plus près aux projets qui les concernent et qui visent à répondre à leurs besoins. **Seuls les organismes du secteur sanitaire, social et solidaire qui remplissent les conditions de l'intérêt général définies par l'administration fiscale aux articles 200 et 238 bis du CGI pour recevoir des fonds éligibles au régime du mécénat, et intervenant dans le champ du territoire national peuvent répondre aux appels à projets.** Le fonds de dotation **soutient un projet maximum par porteur de projet par an**. Le projet **doit avoir une viabilité et pérennité potentielle** ; le fonds aide à l'émergence du projet et ne prend pas d'engagement de reconductibilité. En sus des conditions de candidature, le Fonds de dotation présélectionnera les projets au regard des critères suivants : **i)** L'impact du projet, son utilité sociale, sa valeur ajoutée et son effet de levier ; **ii)** La qualité de l'ancrage territorial de la structure ; **iii)** Les compétences et expériences de la structure et de ses intervenants ; **iv)** Les critères d'évaluation proposés ; **v)** Les garanties de faisabilité de l'action ; **vi)** La définition des modalités et des délais de mise en œuvre ; **vii)** Les autres partenaires du projet et leurs contributions financières. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 19 août 2015 minuit**.

Informations supplémentaires : <http://www.mutuelledefranceplus.fr/fonds-dotation/deposer-un-projet.html>

➤ **Fonds ASPADO // Santé & Maladies graves-Fragilité-Domicile**

Le Fonds d'Actions pour la Santé des patients à Domicile (ASPADO) adresse cet appel à projets à tout organisme sans but lucratif et reconnu d'intérêt général ou d'utilité publique (c'est-à-dire éligible au régime fiscal du mécénat). Leurs missions et projets opérationnels soumis devront être mis en œuvre en France et s'exprimer **habituellement et principalement dans les champs de la santé, du secteur social et médico-social (soins palliatifs, psychologie, lutte contre les exclusions, habitat et logement...)**. Un accent particulier sera accordé aux projets s'inscrivant pleinement dans l'un, au moins, des 3 programmes d'action prioritaires du Fonds ASPADO, à savoir : • favorisation de l'accès aux traitements et aux soins (acquisition et livraison de médicaments, matériels et dispositifs médicaux, accessoires de soins...) ; • Favorisation d'un environnement de soins adapté à la maladie (travaux d'aménagement, de transformations, d'amélioration, de mises à niveau,

de mise en conformité...) à même de contribuer au confort augmenté du patient à domicile (salubrité, sécurité, hygiène...); • Soutien à la personne isolée et renforcement des liens sociaux de proximité. Outre la recherche de financements nécessaires à leur mise en œuvre, le Fonds propose d'accompagner les projets sélectionnés de manière rapprochée, dans la durée, avec constance et régularité. Afin de maximiser le retour sur engagement de ses différentes parties prenantes, le Fonds se dote progressivement d'indicateurs de mesures d'impact visant à **s'assurer que les actions menées par lui et ses partenaires se traduisent non seulement par une gestion budgétaire optimisée, mais aussi par et surtout par des bénéfices pertinents, tangibles et pérennes pour leur publics cibles**. Dans ce cadre, les équipes du Fonds ASPADO sont ainsi en mesure de faire bénéficier les organismes partenaires de leur expertise dans de nombreux domaines (stratégie, modèle économique, organisation, gestion, coordination de projet, management, communication...). Une démarche qui sera adaptée en fonction des besoins et des nécessités de chacun. Cependant pour l'exercice, le Fonds a choisi **de ne pas financer les frais de structure ni de fonctionnement qui pourraient être attachés à la réalisation du projet**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 Aout 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fonds-aspado.org/appele-a-projets-du-7-avril-2015/>

#### ➤ **Fondation Après-demain // Solitude : agir pour s'en sortir**

A travers cet appel à projets, Après Demain cherche à briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la société. Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire**. Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : i) Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels. ii) L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide. iii) Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation. iv) Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant, acteur social ou moteur de changement sociétal. Les projets présentés doivent remplir les critères de : • **Participation** : Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation. • **Progression** : l'action marque l'inscription des personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement ; • **Durabilité** : l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme. • **évaluation** : des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière**. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **1er septembre 2015**.

Informations

supplémentaires :

<http://www.apresdemain.org/sites/default/files/page/Appel%20C3%A0%20projets%20Après%20Demain%20avec%20contact%20alexia%20et%20fiche%20de%20pr%C3%A9sentation.pdf>

#### ➤ **Conseil régional d'Île-de-France // Solaire Thermique / IDFSOL2015**

La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et le Conseil Régional accompagnent et initient des projets visant à **réduire les consommations d'énergie et à développer les Energies Renouvelables**. Cet appel à projets a pour but de **financer des projets présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques**. Le caractère innovant et reproductible en Île-de-France des projets sera également un facteur pris en compte. Le dossier est à déposer sur la plate-forme par le maître d'ouvrage. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **7 décembre 2015 à 16h00**.



➤ **Fondation Abbé Pierre : SOS TAUDIS – Expérimentation (2012-2015)**

Le présent appel à projets a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'explorer des thèmes majeurs, obstacles, difficultés, pour lesquels il est nécessaire de construire des solutions nouvelles, porteuses d'innovation et d'exemplarité, tels que : le thème du repérage, de la santé mentale, de la mobilisation des élus ruraux, de l'implication citoyenne, etc. **Ces actions, qui répondront à un besoin identifié sur un territoire donné, doivent avoir pour finalité de faire avancer les politiques publiques pour entraîner des résultats concrets sur le terrain.** Les projets proposés doivent respecter les grands principes affirmés par la FAP pour l'ensemble des actions qu'elle soutient en matière d'habitat indigne : **i) Le principe d'interpellation au sens large**, de l'opinion comme des pouvoirs publics (toutes les actions soutenues ont vocation à « servir » cette fonction d'interpellation, de différentes manières) ; **ii) L'entrée par « la personne » et non par « le bâti »**, ainsi que l'accès aux droits des personnes ; **iii) Le principe de ne pas cofinancer des dispositifs publics de droit communs** tels que les MOUS, les PIG, les OPAH, etc. La FAP privilégie en effet le soutien à des actions innovantes, expérimentales, nouvelles, visant à traiter des situations et des problèmes qui sont peu, mal, (voire pas) pris en considération par les pouvoirs publics. Les projets proposés doivent : **a)** répondre à une lacune, un blocage et/ou un besoin clairement identifié sur le territoire et présenté de manière précise dans le projet ; **b)** ne pas se substituer aux dispositifs de droit commun et utiliser au maximum ces derniers ; **c)** ne pas se superposer à un dispositif existant (public ou non) de même nature ; **d)** ne pas venir en renforcement ou en développement d'une mission de l'association déjà existante, notamment au motif que cette dernière serait insuffisamment financée. Enfin, les projets intégreront l'objectif de faire évoluer les politiques publiques en s'appuyant sur l'exemplarité et les bonnes pratiques produites. **Les projets présentés pourront être financés par la Fondation Abbé Pierre en totalité ou en partie**, c'est-à-dire en complément d'un financement apporté par d'autres financeurs publics ou privés. **Les organismes dont les projets seront financés devront s'engager à répondre à l'impératif de capitalisation que la FAP a décidé de renforcer.** Pour ce faire, la FAP leur fournira des indicateurs et des outils de capitalisation qu'ils s'engageront à utiliser et à communiquer à la FAP autant que de besoin. **L'appel à projets court sur la période 2012-2015 pour des projets pouvant se dérouler jusqu'à fin 2016.** Les propositions sont à adresser par mail à **Julia FAURE**, chargée de mission au sein de la Direction des Missions Sociales de la FAP : [jfaure@fap.fr](mailto:jfaure@fap.fr). Le délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au **31 décembre 2015**.

Informations supplémentaires : [http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/appel\\_a\\_projet\\_sos\\_taudis.pdf](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/appel_a_projet_sos_taudis.pdf)

**Opportunités de financements continues sur l'année**

➤ **La Fondation d'entreprise OCIRP // Appel à projets 2015**

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à **des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir.** Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille**, **ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public**, **iv) Enfin**, la Fondation soutient **des projets de recherche en sciences humaines et sociales** ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie,



anthropologie, droit. Au-delà du soutien financier apporté, **la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques.** L'appel à projet de la Fondation **est ouvert tout au long de l'année.** Les dossiers de candidature sont instruits deux fois par an par l'équipe de la Fondation, soumis dans un premier temps, à un Comité de lecture composé de salariés de l'OCIRP. Ils sont ensuite présentés à un Comité d'experts qui émet des préconisations et, enfin, au Conseil d'administration de la Fondation pour décision finale.

Informations supplémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/webf/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets-2015>

#### ➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7<sup>ème</sup> année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence.** Tout projet ayant un caractère politique, religieux ou destiné à financer un projet individuel ne sera pas étudié. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe).** La subvention de Coallia pour chaque projet est limitée à **5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet.**

Informations complémentaires : [http://www.coallia.org/uploads/Document/WEB\\_CHEMIN\\_228\\_1350997282.pdf](http://www.coallia.org/uploads/Document/WEB_CHEMIN_228_1350997282.pdf)

#### ➤ **Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées**

L'appel à projets « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » de la Fondation de France vise à **soutenir des actions qui permettent d'influencer positivement le regard de la société et d'agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.** Les structures soumettant des projets doivent être des organismes à but non lucratif. L'appel à projets comporte **2 axes.** A travers l'axe « **Accès de tous à tout** », la Fondation de France souhaite encourager la participation de tous-tes les habitant-e-s à l'ensemble des services de la cité. Les projets présentés devront, de préférence, être portés par des associations s'adressant à tous publics. Par ailleurs, dans la mesure du possible, la méthode de travail devra associer directement les publics concernés. A travers l'axe « **Vie affective, sexuelle et parentalité** », la Fondation de France souhaite mettre l'accent sur le fait que l'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les projets soutenus dans le cadre de cet axe devront rechercher la cohérence entre les interventions des différents acteurs pour les projets sur la vie affective, ou des différents partenaires accompagnant la parentalité. Une attention particulière sera portée à la participation des personnes concernées, à l'adaptation des interventions et au cadre déontologique soutenant l'action. Les subventions accordées aux projets soutenus pourront être annuelles ou pluriannuelles (2 à 3 ans). Les **dossiers** dans le cadre de cet appel à projets seront **reçus tout au long de l'année 2015** par la Fondation de France. Toutefois, **un même porteur de projet ne pourra pas adresser simultanément différentes demandes de subvention à ce programme.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-handicapees>

#### ➤ **Fonds de dotation Après demain // Solitude : Agir pour s'en sortir**

A travers cet appel à projet, Après Demain vise à **briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la société**. Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire**. Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : • Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels ; • L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide ; • Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation ; • Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant, acteur social ou moteur de changement sociétal. La sélection attachera une importance particulière aux projets remplissant les **Critères de : participation** (Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation) ; **progression** (l'action marque l'inscription des personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement) ; **durabilité** (l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme) ; **évaluation** des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière**. **Après Demain ne soutient pas de projet à l'étranger**. Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel à l'adresse suivante : [alexia.mauray-segard@apresdemain.org](mailto:alexia.mauray-segard@apresdemain.org) . **Il n'y a pas de date limite pour les dépôts de dossiers de candidature**, le conseil se réunit tous les deux mois environ.

Informations supplémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-1>

#### ➤ [Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades](#)

Cet appel à projets s'adresse aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques) ; • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. Durant le séjour, les enfants malades partagent des activités et/ou leur vie quotidienne avec des enfants bien portants. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : [Jessica.Rudent@fdf.org](mailto:Jessica.Rudent@fdf.org).

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours,...)

#### ➤ [Children's Prize 2015](#)

**Children's Prize 2015** invite les personnes et les organisations à soumettre **un projet permettant lutter contre la mortalité infantile**. Les projets peuvent concerner, entre autres, les domaines suivants : intervention dans les services de soins de santé, technologie, éducation, infrastructures, agriculture. **Chaque proposition doit clairement définir sur quel indicateur de mortalité infantile spécifique il aura un impact**. Les candidats peuvent être des organisations à but non lucratif, des sociétés privées, des programmes



gouvernementaux, des institutions académiques ainsi que des personnes âgées de 18 ans ou plus. **Un seul prix de 250 000 \$ US** sera décerné. La date limite de dépôt des projets **est fixée 12 juin 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.childrensprize.org/>

### ➤ **Prix Zayed de l'Energie Future**

Créé par les dirigeants des Emirats Arabes Unis, le Prix Zayed de l'Energie Future est une récompense annuelle qui distingue les entreprises, organisations à but non lucratif, établissements secondaires et individus qui contribuent significativement à la création de solutions et technologies innovatrices dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable. Depuis sa création, 39 projets et développements innovants ont été récompensés pour une dotation globale de 22 millions \$.

**Enveloppe budgétaire** : Grandes entreprises (CA >100 Millions \$) : Prix de reconnaissance  
Petites et moyennes entreprises (hors startup et CA <100 Millions \$) : dotation de 1,5 millions \$

**Organisations non gouvernementales à but non lucratif** : **dotation de 1,5 millions \$**  
Etablissements secondaires (collège et lycée) : dotation de 500,000 \$ répartis en cinq récompenses géographiques pouvant atteindre jusqu'à 100,000 \$ – Amériques, Europe, Afrique, Asie et Océanie.  
Prix d'excellence qui récompense une personnalité pour son engagement et son parcours : dotation 500 000 \$,

L'inscription se fait sur le site et les dossiers de candidature doivent être remplis en anglais. Chaque catégorie sera évaluée en fonction de quatre critères : Impact, Innovation, Leadership et Vision à Long Terme. La date limite de dépôt des dossiers est **fixée au 22 juin 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.zayedfutureenergyprize.com/en/>

### ➤ **SWITCH-Med // Appel à candidatures pour eco-entrepreneurs au Maroc**

Tu es un entrepreneur vert ? Tu as une idée de création d'entreprise verte en tête mais tu ne sais pas par où commencer ? Tu veux apprendre comment monter une entreprise innovante capable de créer de la valeur ajoutée au niveau économique, environnemental et social ? Découvre comment postuler au Maroc – via **Fondation du Jeune Entrepreneur (FJE)**. Le délai de candidature a été prorogé **au 30 juin 2015**.

Informations supplémentaires :

<http://switchmed.us8.listmanage.com/track/click?u=843adae3cbc20a52b61b86b5a&id=c5cd0e588e&e=670603f6ca>

### ➤ **Concours d'innovation numérique**

Le Concours d'Innovation Numérique est un dispositif de soutien à l'excellence dans le numérique financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Ce nouveau concours d'excellence est dédié aux projets innovants mobilisant le numérique pour développer un nouveau produit ou service disruptif par son contenu, son procédé de réalisation, son modèle économique ou l'expérience proposée. L'ambition du concours est d'accélérer et d'amplifier des projets de développement de produits ou services innovants basés sur les technologies numériques, en soutenant à hauteur de **50% maximum les dépenses du projet** (l'aide sera octroyée pour moitié en subvention et pour moitié en avance remboursable). Typiquement, **la durée d'un projet est de 12 à 18 mois**, pour un coût total de projet de l'ordre de 0,5 à 3 millions d'euros. Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur le site <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs>, au plus tard :

- Pour la première levée (« S01E01 ») **le 8 juillet 2015 à 12h00**
- Pour la deuxième levée (« S01E02 »), **le 4 novembre 2015 à 12h00**

Informations supplémentaires : <http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Concours-innovation-numerique-14619>

### ➤ **Prix Ockenden**

Ockenden International lance la quatrième édition de ses prix annuels pour **les projets et programmes concernant l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées**. Il s'agit d'un prix de 100 000 \$US et de deux prix de 25 000 \$US chacun. Les différents prix sont ouverts aux **candidatures de toute organisation avec des projets, des programmes ou des activités axées sur l'autosuffisance des réfugiés et des personnes déplacées partout dans le monde**. Les candidats peuvent présenter une demande au nom de leur propre organisation ou d'un partenaire à but non lucratif ou d'une organisation affiliée. La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 31 juillet à 2015 minuit (heure GMT)**. Les demandes doivent être **faites via le formulaire d'inscription en ligne**. Pour les organismes sans accès à internet, les envois postaux seront pris en compte. Téléchargez dans ce cas la version PDF du formulaire d'inscription (ci-dessous) à envoyer à [l'adresse suivante](#):

2016 Prix Ockenden

c / – Contexte Graphics Limited

1 Savernake Cour

Old Church Lane

Stanmore HA7 2RJ

Royaume-Uni

Informations supplémentaires : <http://www.ockendenprizes.org/2016-prize>

### ➤ **Prix HSBC TALENTS 7.0**

Vous êtes une femme septuagénaire ?

Vous êtes engagée dans un projet associatif ?

Vous souhaitez partager votre expérience ?

Présentez votre candidature pour **le prix HSBC Talents 7.0 !**

Cette année le prix HSBC Talents 7.0 **récompensera des femmes séniors qui, par leur engagement leur créativité et leur énergie, font preuve d'un dynamisme et d'une mobilisation remarquables dans la société française**. Pour sa 4ème édition, le prix HSBC « Talents 7.0 » reflètera l'engagement de HSBC pour les femmes, à travers la mise en valeur d'initiatives exclusivement féminines. Le prix récompensera **cinq lauréates** : i) **3 lauréates dans la catégorie « Associations »** ; ii) **une lauréate dans la catégorie « Fondation HSBC pour l'éducation »** ; iii) **une lauréate dans la catégorie « clients HSBC »**. Les lauréates remporteront chacune **un trophée et un chèque de 1000 euros**. Les dossiers de candidature doivent être **envoyés au plus tard le 4 septembre 2015 inclus** à Perrine BLESCH ou à Marion NAKHLÉ CERRUTI par email ou par courrier à : [perrine.blesch@hsbc.fr](mailto:perrine.blesch@hsbc.fr). Perrine BLESCH – HSBC, 103 avenue des Champs Élysées, 75 419 Paris Cedex 08. Pour tout renseignement : contactez **Marion Nakhlé Cerruti** (Tilder, 28 rue Bayard 75008 Paris) au **01 41 02 68 27** ; [m.nakhle-cerruti@tilder.com](mailto:m.nakhle-cerruti@tilder.com)

Informations complémentaires : <http://www.centre-francais-fondations.org/appels-a-projets/prix-hsbc-talents-7.0>

### ➤ **Organisation Internationale de la Francophonie // Prix du jeune journaliste haïtien - 1ère édition**

Ce Prix destiné à la jeunesse a pour but **de découvrir et d'encourager des jeunes talents journalistiques s'exprimant en français tant par écrit que par oral**. Il s'adresse à tous ceux qui produisent de l'information. Il comporte deux catégories : presse écrite et presse radiophonique et **s'adresse à toute personne âgée de 20 à 35 ans résidant en Haïti et ayant déjà produit des travaux journalistiques**. Les délibérations auront lieu à Port-au-Prince à l'initiative des organisateurs\* qui auront désigné préalablement le Président du jury. Les candidatures doivent être envoyées en ligne **avant le 15 octobre 2015 à minuit**

Informations supplémentaires : [www.jeunejournalistehaiti.wordpress.com](http://www.jeunejournalistehaiti.wordpress.com).



➤ **Ville de Paris // Label Paris Co-développement SUD**

Depuis 2006, le « Label Paris Co-développement Sud » est dédié spécifiquement au soutien des projets associatifs mis en œuvre par des migrants ou en collaboration étroite avec eux. **L'appel à projets pour 2015** s'adresse aux associations de migrants et aux associations de solidarité internationale et d'intégration domiciliées à Paris et ayant deux ans d'existence à la date limite de dépôts des dossiers. (Sont exclues les associations ayant bénéficié d'un prix Label en 2013 et en 2014).

Organisme instructeur : **Ville de Paris**

Montant global de l'enveloppe : **80 000 €**

Taux de cofinancement maxi : **50% maximum du projet**

Fourchette de subvention : **5 000 à 15 000 €**

**Couverture géographique** : Les pays concernés sont les pays définis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) comme les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, à l'exception de certains pays européens pouvant concourir au Label Paris Europe (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie). Sont également exclus du Label des pays connaissant des conflits, notamment armés, ou à l'encontre desquels des réserves diplomatiques ou autres conditionnalités sont formulées par l'Etat français (voir liste à la fin du règlement ci-joint).

**Type de projets éligibles** : Pour être éligible, le projet présenté devra : Comporter un volet consacré au développement en faveur de populations vivant au Sud (liste des pays éligibles : voir règlement proposé en téléchargement) Proposer des activités à Paris qui servent un objectif d'intégration de Parisiens et Parisiennes originaires de pays extracommunautaires; Être conçus avec des partenaires techniques et financiers aussi bien au Nord qu'au Sud. Un regard particulier sera porté sur l'impact environnemental du projet dans un souci de cohérence et d'efficacité pour la protection de l'environnement. Dans la mesure du possible, les associations candidates sont invitées à présenter un bilan environnemental des actions qui seront menées.

**La date limite de dépôt des dossiers : 21 juin 2015** : Les dossiers doivent être déposés sur la plateforme SIMPA (cliquer : SIMPA et précisez le code de l'appel à projets : LPCS2015).

Informations complémentaires : [http://www.paris.fr/politiques/paris-a-l-international/lancement-de-l-appel-a-candidature-au-label-paris-co-developpement-sud/rub\\_6585\\_actu\\_155352\\_port\\_24632](http://www.paris.fr/politiques/paris-a-l-international/lancement-de-l-appel-a-candidature-au-label-paris-co-developpement-sud/rub_6585_actu_155352_port_24632)

➤ **U.E // Programme d'appui jeunesse emploi (PAJE) - Algérie**

L'objectif spécifique du présent appel à propositions est **de renforcer, dans les wilayas pilotes de Annaba Béchar, Khenchela, Oran, les capacités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles des acteurs de la société civile actifs dans le domaine de l'appui à la jeunesse** afin qu'ils soient en mesure de jouer leur rôle dans le cadre du développement du renforcement des liens entre les institutions et la société civile à travers la réalisation d'actions concrètes de terrain s'inscrivant dans les axes d'interventions du PAJE. Seront privilégiées les propositions qui incluent le soutien financier à des tiers (subventions en cascade) en vue de permettre à des organisations constituées récemment ou à des organisations n'ayant pas les capacités de gestion de projets de grande ampleur ou à des organisations n'étant pas familiarisées avec les procédures de l'Union européenne, de bénéficier de l'accès aux financements européens, de renforcer leurs capacités et/ou de mettre en œuvre des activités ciblées et à valeur ajoutée forte, permettant par là-même d'amplifier la portée et la qualité de l'action. Les actions éligibles au financement devront répondre aux priorités suivantes : • Employabilité – Formation - Entrepreneuriat ; • Réseaux et partenariats ; • Citoyenneté ; • Genre-Promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité hommes-femmes ; • Adéquation avec les programmes locaux de développement. Le présent appel à propositions est divisé en deux lots: **le LOT N°1 comprenant des actions n'incluant pas un soutien financier à des tiers, pour une enveloppe globale de 800 000€** et le LOT N°2

comprenant des actions **incluant un soutien financier à des tiers, pour une enveloppe globale de 3 200 000€**. Toute demande de subvention dans le cadre du présent appel doit être comprise **entre 150.000 et 200.000 euros** pour le lot N° 1 et entre **600.000 et 1.600.000 euros** pour le lot N°2 et doivent représenter au moins **50% et au plus 90% du total des coûts éligibles de l'action**. Les demandeurs doivent être **des personnes morales** (ONG, Association, Organisation internationale, coopératives établissements publics, autorités locales...) **établies dans un État membre de l'Union européenne** ou en Algérie **et être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action** avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu'intermédiaire. Le délai d'envoi des candidatures est fixé au **22 juin 2015**.

Informations complémentaires : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=137069>

➤ **U.E // Appui aux micro-projets de Formation et d'insertion professionnelle aux Comores**

L'objectif de cet appel à propositions est de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires finaux par l'introduction de dispositifs de formation diversifiés et de management partenarial entre les Organisation de la société civile (OSC) et les opérateurs de formation professionnelle. Le montant indicatif global de cet appel s'élève à **600 000 000 KMF (Soit 1 219 000 €)**. Toute demande de subvention dans le du présent appel doit être comprise entre **15 000 000 KMF (soit 30 400 €)** et **49 196 800 KMF (soit 100 000€)** et doivent **représenter au moins** et doivent représenter **au moins 50% et maximum 90% du total des coûts éligibles de l'action**. Les demandeurs doivent être **des personnes morales** (ONG, Association, Organisation internationale, coopératives établissements publics, autorités locales...) **établies dans un État membre de l'Union européenne** ou de l'Union des Comores et menant des activités en Union des Comores, être **directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action** avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu'intermédiaire. Le délai d'envoi des candidatures est fixé **au 22 juin 2015**.

Informations complémentaires : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.detPUB&aoref=136984>